

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 13^e jour du mois de mai 2020, à 19:30 heures, et ce, par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence chacune de ces personnes :

M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nicole Dufour,	conseillère
Mme Nathalie Girard,	conseillère
M. Jérôme Lavoie,	conseiller
Mme Nathalie Perron,	conseillère
M. Nicholas Tremblay,	conseiller

Mme Carolle Perron, directrice générale

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

1. Ouverture de la séance

À 11 :00, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Que tous les membres du conseil présents à l'assemblée extraordinaire et étant sur le territoire de la Municipalité, renoncent à l'avis de convocation en vertu de l'article 152, du Code municipal.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-05-134

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

4. Résolution attestant la réalisation des travaux financés dans le Programme d'aide à la voirie locale

Résolution 2020-05-135

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Nicholas Tremblay, conseiller

APPUYÉ PAR Mme Nicole Dufour, conseillère

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise approuve les dépenses d'un montant de 15 000. \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

5. Période de question

Aucune

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La conseillère Nathalie Girard propose de lever la présente séance à 11 h15, appuyée par Gabriel Brassard.

Carolle Perron
Directrice générale

Deny Tremblay
Maire

Carolle Perron
Directrice générale